

DEMANDE DE CONGE PARENTAL

Année scolaire 2021-2022.

Première demande

Renouvellement

Réintégration

Date :

NOM :

Prénom :

PE stagiaire

PE titulaire

Pour une période de : mois.

Date d'effet : du au

L'intéressé(e)

Signature :

Fait le :

Pour les premières demandes :

Etablissement d'exercice :

Commune :

Circonscription :

VISA DE L' IEN DE LA CIRCONSCRIPTION :

Fait le :

Rappel :

- ❖ La demande de congé parental doit être formulée au moins 2 mois avant le début du congé. Il est accordé par période de 2 à 6 mois renouvelable ;
- ❖ L'enseignant perd son poste pour tout congé parental d'une durée supérieure à 2 mois ou en cas de renouvellement ;
- ❖ Les demandes de réintégration doivent parvenir au service de la DP1, deux mois avant la fin du congé. Toutefois une **réintégration lors de la rentrée scolaire**, doit se prévoir avant la phase du mouvement intra départemental. Il est donc nécessaire de prendre connaissance du calendrier des opérations lors de la parution de la circulaire et de demander sa réintégration avant la date de clôture du mouvement.